

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 14 février 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
 Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 8**

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT, Émilie SALVI

**Absents excusés : 2**

Michel BRUN  
 Julien FIAT

**Procurations : 2**

Michel BRUN, procuration à Serge ARLLOT  
 Julien FIAT, procuration à Monique FIAT

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20190301-04 : Maison Naud : entreprises à retenir**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la publication de l'avis d'appel public à concurrence pour l'opération de *Création d'un espace de stationnement de véhicules dans le hameau de La Pallud (dont déconstruction ruine sur emprise)* le 21 septembre 2018 – le cahier des charges de la consultation prévoyait une réception des travaux le 30 novembre 2018, afin d'éviter le report de ceux-ci à la fin de la période hivernale. La seule entreprise ayant répondu sur le lot n°01 a indiqué ne pas pouvoir réaliser les prestations avant le début de l'année 2019, en fonction des conditions météorologiques. Compte-tenu de l'urgence impérieuse de procéder à la démolition de la ruine sur l'emprise avant que les chutes de neige ne l'entraîne, il a été décidé de ne pas donner suite à cette offre, et de rechercher un prestataire en mesure d'intervenir sur le champ. Diverses entreprises ont été sollicitées de gré à gré, nous vous proposons aujourd'hui les deux seules propositions reçues, et un résumé de l'analyse qui a été faite au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Valeur technique au vu du mémoire technique (50%)					Impact environnemental	Prix global des prestations au vu de la DPGF (50%)
Aptitudes techniques	Organisation chantier	Moyens techniques	Moyens humains			
<b>1. E.G.T démolition terrassement location</b>						
entreprise spécialisée démolition références contexte similaire méthodologie détaillée	accès, gestion riverains protection coffret évacuation au fur et à mesure planning sur 6 semaines	nacelle pelle mécanique camions 4x2 et 8x4	conducteur tvx + chef chantier + équipe démolition	mise en sécurité, protection enrobés, revalorisation des déchets, plages horaires, vigie		54 550,00 € HT
9/10	8/10	7/10	7/10	6/10	50/50	
<b>Note totale : 87/100</b>						
<b>2. SAS GRAVIER travaux publics</b>						
entreprise plus généraliste	sous-traitance partielle déconstruction planning sur 3-4 semaines hors préparation	nacelle pelles mécaniques petit chargeur et camions 8x4	charpentiers + maçons déconstruction chauffeurs	tri et évacuation au fur et à mesure		60 997,00 € HT
7/10	7/10	8/10	7/10	6/10	44/50	
<b>Note totale : 79/100</b>						

Au vu de l'analyse des offres reçues présentées ci-dessus, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise E.G.T démolition terrassement location pour un montant total de 54 550,00 € HT.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à 6 votes pour et 4 votes contres,  
**décide** de retenir l'entreprise E.G.T démolition terrassement location et de contractualiser avec cette dernière selon les modalités présentées et pour un montant total de 54 550,00 € HT,  
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**